

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 22 Novembre (22/11/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHE), **Adjoint**,

Mme Christine LASSALLE (représentée par M. SELAM), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Odile MARTY-MOTHE, **Conseillère Municipale**

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Gérard CHOUKOU est nommé secrétaire de séance.

17 – 22 novembre 2012

PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT TRIENNAL SUR L'APPLICATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) AU REGARD DE LA SATISFACTION DES BESOINS EN LOGEMENTS

Rapporteur : Madame CAVALIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 123-12-1,



VU la délibération du Conseil municipal approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 2 mars 2006,

VU la délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2009 portant débat triennal sur l'application du projet d'aménagement et de développement durable au regard de la satisfaction des besoins en logements,

Le Conseil Communal,

1. **PREND ACTE** de la tenue du débat triennal sur l'application du projet d'aménagement et de développement durable prévu par le Code de l'urbanisme ;
2. **PROPOSE** de procéder à la modification du PLU pour effectuer certains ajustements réglementaires.

Pour copie conforme

Moissac le 23 novembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :